

Séance Conseil communal du 22 mars 2022

Il est 20h15 lorsque le président ouvre la séance à la Salle du Conseil communal de Rougemont.

Sont présents : 27 conseillers/ères
La Municipalité (MM. Blum et Von Siebenthal excusés)
M. Tell Schwitzguébel, huissier

Sont excusés : M. Christophe Barbey
M. Philippe Gonçalves Guerra
Mme Danièle Hakim
M. Matthias Moratti
M. Christophe Moret
Mme Morganne Rochat
M. Guy Saugy

Absente : Mme Vanessa Holt

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

L'ordre du jour suivant est présenté :

1.	Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2021
2.	Communications du bureau
3.	Communications de la Municipalité
4.	Préavis N° 01/2022 - Demande de crédit complémentaire pour les mesures de protection des dangers naturels (conduite d'eau & parcelle 140)
5.	Préavis N° 02/2022 - Demande de crédit complémentaire pour l'entretien du réseau d'eau et d'égout secteur « Le Crêt – Garage du Vanil »
6.	Préavis N° 03/2022 - Demande de crédit complémentaire pour l'entretien du réseau d'eau et d'égout secteur « Ch. des Poses – Ch. des Coursions à la Cotze »
7.	Divers et propositions individuelles

Suite à la réception d'un postulat, la modification de l'ordre du jour est proposée comme suit :

1.	Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2021
2.	Communications du bureau
3.	Communications de la Municipalité
4.	Préavis N° 01/2022 - Demande de crédit complémentaire pour les mesures de protection des dangers naturels (conduite d'eau & parcelle 140)
5.	Préavis N° 02/2022 - Demande de crédit complémentaire pour l'entretien du réseau d'eau et d'égout secteur « Le Crêt – Garage du Vanil »
6.	Préavis N° 03/2022 - Demande de crédit complémentaire pour l'entretien du réseau d'eau et d'égout secteur « Ch. des Poses – Ch. des Coursions à la Cotze »
7.	Postulat de M. Gilles Châtelain
8.	Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour modifié est accepté. Il sera suivi comme présenté.

1. Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2021

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune remarque et est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau

Le président rappelle que les rapports des commissions doivent être déposés au greffe au moins 3 jours ouvrables avant le Conseil communal.

3. Communications de la Municipalité

Mme Michèle Genillard (en l'absence de M. Frédéric Blum, Syndic)

Au sujet du PACOM, la mise à l'enquête complémentaire est terminée. Quelques oppositions sont à traiter. Une séance d'information à l'attention des conseillers sera organisée, certainement courant mai 2022.

Référence est faite à la question posée par M. Cédric Morier lors du dernier Conseil, liée aux différences des résultats financiers présentés. La Municipalité fait part de sa réponse selon document annexé au présent procès-verbal.

Mme Cindy Morier

M. Jacky Duperrex a démissionné de la commission du feu au 31.12.2021. Remerciements lui sont adressés pour ses nombreuses années d'engagement. Il est remplacé par M. Guy Saugy.

Des fuites d'eau dans le toit de l'église ont été constatées lors des intempéries de décembre dernier. Une réfection partielle est à l'étude auprès des différents services cantonaux.

Mme Annie Schwitzguebel

Le nouveau locataire du garage sis au nord de l'Hôtel de Commune est M. Matthias Moratti, ceci à partir du 1^{er} avril 2022.

M. André Reichenbach

Les arbres coupés au-dessus de la station de la Videmanette concernent le défrichage pour le nouveau stade slalom. Les retours de promesses de dons sont réjouissants. La Municipalité souhaite faire le maximum pour soutenir ce projet tant aux niveaux administratifs, timing et financiers.

Une mise à l'enquête pour de nouveaux canons à neige est en cours. Le cout de 3 millions est pris en charge par BDG avec une aide à fonds perdu du Canton de Vaud à hauteur de 30%

Le lapin de Pâques arrivera à Rougemont le Vendredi Saint.

M. Marcel Moratti

Le séparatif du réseau d'eau du Crêt – Garage du Vanil a débuté le 14 mars. Les canalisations et réseau d'eau des Coursions – Les Poses commencent le 25 avril. Pour le réseau d'eau au Boët d'Amont (bouclage du réseau), la troisième et dernière étape débute à la mi-mai.

<p>4. Préavis no 01/2022 Demande de crédit complémentaire pour les mesures de protection des dangers naturels (conduite d'eau & parcelle 140)</p>

La commission, par le biais de son rapporteur, M. Pascal Oesch, fait part de son rapport. M. Oesch rappelle l'historique. La zone des Monts qui s'étend de la Forclaz au ruisseau de la Combabelle se situe sur une zone de glissement permanent. De fortes pluies ont engendré d'importants glissements de terrain en 2018. Les habitants des quartiers du Boët d'Amont et des Poses ont même dû être évacués.

La Municipalité accompagnée du bureau CSD s'est rendue sur place. Il a été constaté que la plupart des dégâts ont pour cause l'absence d'entretiens des terrains. Des mesures d'urgence ont été effectuées.

La Municipalité et les différents services du Canton ont mandaté le bureau CSD pour établir un concept global de protection des hauts du village. Différents crédits sont votés. Dès le printemps 2021, les travaux de consolidation du terrain sur la conduite d'eau sont effectués. Un nouveau glissement de terrain survint le 15 juillet 2021 lors de fortes pluies.

La commission propose à la Municipalité qu'elle exige aux propriétaires de cette zone d'entretenir leurs terrains dans les plus brefs délais, ceci dans le but de diminuer les risques de glissements spontanés au-dessus des zones d'habitation. Elle accepte à l'unanimité le préavis.

Mme Annie Schwitzguebel remercie la commission pour son travail. Elle informe qu'un courrier a été envoyé aux propriétaires afin de les prier d'entretenir leurs terrains, selon le règlement communal de police art.65. La Municipalité privilégie le dialogue afin d'éviter d'éventuelles procédures juridiques. Elle se rendra sur place avec les propriétaires, un membre du bureau CSD et notre mandataire pour les dangers naturels, afin de bien déterminer la provenance de toutes les eaux et de définir qui fait quoi, dans le but principal d'assurer la sécurité des habitations du village situées en dessous de cette zone.

Mme Rachel Schwitzguébel demande si d'autres secteurs sont concernés. Oui, d'autres endroits ont été visités répond Mme Annie Schwitzguebel. Premièrement, la Municipalité va se concentrer sur la zone des Monts. Elle invite les conseillers à prendre connaissance du concept global élaboré. La Municipalité est en pourparlers avec les différents services du Canton afin de bénéficier de subventions cantonales pour un large pourcentage des couts.

M. Cédric Morier relève les dépenses élevées à venir. En effet, répond Mme Schwitzguebel, une fourchette entre 5 et 8 mio. est à envisager. Elle insiste sur l'importance des discussions à avoir avec les propriétaires afin de sécuriser la zone en dessous. Les travaux d'urgence ont-ils été effectués ? demande M. Morier. Mme Schwitzguebel lui répond par l'affirmative.

M. Jean-Albert Lenoir précise que la roune de juillet dernier avait été signalée en 2018 déjà mais sans prise au sérieux par la Municipalité. Les travaux d'entretien de conduites, près de la grange, ont été effectués mais il est compliqué d'obtenir les autorisations nécessaires.

M. Nicolas Blatti informe que l'ECA subventionne les privés pour une mise hors danger, préventive, en cas d'inondations. Mme Schwitzguebel le remercie pour son intervention et précise que l'ECA n'est pas rentrée en matière pour les dégâts de juillet dernier.

Le président clôt la discussion et passe au vote.

- **Octroyer à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 94'000.- portant le crédit total à CHF 339'000.-**

Est accepté à l'unanimité

- **Financer le montant de CHF 94'000.- par les liquidités communales**

Est accepté à l'unanimité

- **Amortir, cet investissement sur une période maximale de 10 ans, sur le compte à créer 6101.3311 « Amortissement – Dangers naturels »**

Est accepté à l'unanimité

Remerciements sont adressés au Conseil par Mme Schwitzguebel.

5. Préavis no 02/2022

Demande de crédit complémentaire pour l'entretien du réseau d'eau et d'égouts secteur « Le Crêt – Garage du Vanil »

La commission routes et infrastructures, par le biais de sa rapporteuse, Mme Rachel Schwitzguébel, fait part de son rapport. Par le biais du préavis N° 06/2021, le Conseil avait accordé à la Municipalité un crédit de CHF 800'000.- pour entreprendre divers travaux d'entretien des réseaux d'eau et d'égouts dans le secteur concerné. L'emplacement initial de la borne hydrante N° 111 devait être au sud de la parcelle, devant la haie de thuyas qui va certainement être supprimée. Après étude, M. Christophe Burket, commandant SDISPE du Pays d'Enhaut, a donné son accord pour que la borne hydrante soit déplacée au nord de la parcelle. A la suite de l'augmentation des prix des matières premières dans différents secteurs, la Municipalité a demandé aux différents prestataires d'adapter leurs offres. Les surcoûts auraient pu être couverts par le poste divers et imprévus du crédit initial. Toutefois, par souci de transparence, la Municipalité a préféré faire part des surcoûts au Conseil plutôt que de le mettre devant le fait accompli. La commission souhaite que la Municipalité fasse son possible pour diminuer le temps entre l'accord d'un crédit et le début des travaux et est favorable au préavis présenté.

M. Cédric Morier s'étonne du fait que la borne soit proche d'un bâtiment existant. M. Moratti rappelle que l'emplacement a été accepté par le commandant du feu, M. Christophe Burket. M. Morier trouve que cette borne hydrante est difficilement atteignable en cas d'incendie. M. Denis Rosat s'est engagé à dégager la neige et à ne pas stationner de véhicules proches de cette borne. La Municipalité accorde sa confiance à M. Rosat.

Le président clôt la discussion et passe au vote.

- **Autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien des réseaux d'eau et d'égouts, secteur « Le Crêt – Garage du Vanil »**

Est accepté à l'unanimité

- **Octroyer à cet effet un crédit complémentaire de CHF 54'000.- portant le crédit total à CHF 854'000.-**

Est accepté à l'unanimité

- **Financer le montant de CHF 54'000.- par les liquidités communales**

Est accepté à l'unanimité

- **Amortir cet investissement sur une période maximale de 10 ans par les comptes 4600.3311.1 « Amortissement – Séparatif Le Crêt » et 8100.3311.1 « Amortissement – Conduite EP Le Crêt »**
Est accepté à l'unanimité

Remerciements pour le rapport présenté par la commission ainsi que les questions pertinentes du Conseil sont adressés par M. Moratti.

<p>6. Préavis no 03/2022 Demande de crédit complémentaire pour l'entretien du réseau d'eau et d'égouts secteur « Ch. des Poses – Ch. des Coursions à la Cotze »</p>

La commission routes et infrastructures, par le biais de sa rapporteuse, Mme Rachel Schwitzguébel, fait part de son rapport. Elle remercie la Municipalité pour son rapport complet ainsi que M. Marcel Moratti pour ses réponses claires.

Par le biais du préavis N° 07/2021, le Conseil avait accordé à la Municipalité un crédit de CHF 700'000.- pour entreprendre divers travaux d'entretien des réseaux d'eau et d'égouts dans le secteur concerné. La conduite d'eau sera installée sur le chemin reliant le Chemin de la Cotze au Chemin des Coursions.

Le propriétaire de ce chemin, pour garantir sa pérennité, a accepté l'inscription d'une nouvelle servitude publique. Cette dernière s'exercera jusque derrière la Consommation, reliant ainsi publiquement les deux chemins.

A la suite de l'augmentation des prix des matières premières dans différents secteurs, la Municipalité a demandé aux différents prestataires d'adapter leurs offres. Les surcouts auraient pu être couverts par le poste divers et imprévus du crédit initial. Toutefois, par souci de transparence, la Municipalité a préféré faire part des surcouts plutôt que de mettre le Conseil devant le fait accompli.

La commission souhaite que la Municipalité fasse son possible pour diminuer le temps entre l'accord d'un crédit et le début des travaux et est favorable au préavis présenté.

Pour répondre à la question de M. Oesch, M. Moratti informe que l'entretien, le déneigement et le salage seront à charge de la Commune uniquement sur le petit chemin qui relie la Cotze au Chemin des Coursions, soit env. 30 m. Il n'y aura pas de participation supplémentaire selon engagement de M. Hans-Ueli Mösching, ce qui sera mentionné sur la servitude.

Le président clôt la discussion et passe au vote.

- **Autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien des réseaux d'eau et d'égouts, secteur « Ch. des Poses – Ch. des Coursions à la Cotze »**
Est accepté à l'unanimité
- **Autoriser la Municipalité à procéder aux travaux d'aménagement du cheminement piétonnier en vue de l'inscription d'une servitude publique**
Est accepté à l'unanimité
- **Octroyer à cet effet un crédit complémentaire de CHF 30'500.- portant le crédit total à CHF 730'500.-**
Est accepté à l'unanimité

- **Financer le montant de CHF 30'500.- par les liquidités communales**
Est accepté à l'unanimité

- **Amortir cet investissement sur une période maximale de 10 ans par les comptes 4600.3311.2 « Amortissement – Séparatif les Poses » et 8100.3311.2 « Amortissement – Conduite EP Les Poses »**
Est accepté à l'unanimité

Remerciements pour le rapport présenté par la commission ainsi que les questions pertinentes du Conseil sont adressés par M. Moratti. Ce dernier prend également note du souhait rapporté par la commission de raccourcir les délais entre l'acceptation du crédit et le commencement des travaux.

7. Postulat de M. Gilles Châtelain

Pour rappel, le Président précise la base légale, soit l'article 32 de la loi sur les Communes ainsi que l'article 62 du règlement communal. Il fait part du postulat de M. Châtelain.

Au travers du présent postulat, M. Châtelain souhaite exhorter la Municipalité à considérer l'opportunité de la mise en œuvre de mesures visant à améliorer la protection des animaux nicheurs emblématiques du Pays d'Enhaut que sont le tétras-lyre et le lagopède alpin. Au-delà des règles existantes, il demande quelles sont les mesures mises en œuvre pour développer la communication sur la fragilité de ces oiseaux et de leur environnement, et sensibiliser les populations locales et touristiques à la conservation de ces espèces dans le milieu alpin.

Après étude, le Président juge le postulat recevable. Il est accepté à l'unanimité.

M. Châtelain prie d'excuser les conseillers pour la présentation tardive de son postulat. Il précise que le tétras-lyre et le lagopède alpin font partie des espèces menacées. Leur protection est sous la responsabilité du Canton. Toutefois, rien n'empêche la Commune de mettre en place des mesures complémentaires pour la protection desdites espèces, par une communication efficace à la population par exemple.

Parole est donnée à M. Reichenbach qui prend acte du postulat et répond qu'une collaboration active avec le Parc Naturel Régional est déjà en vigueur. Il demandera au parc quelle stratégie adopter afin de communiquer au mieux avec la population.

MM. Urweider et Reihle demandent plus de précisions à M. Châtelain sur ses idées de mesures à mettre en place pour la protection des volatiles. M. Châtelain a plusieurs idées et se met volontiers à disposition pour la création d'un groupe de travail ad hoc. Il souhaite une réflexion de la Municipalité quant à la communication de la protection du patrimoine faunistique de la région.

Mme Sylvie Yersin, en tant que détentrice d'un permis de chasse, informe qu'une journée de formation sur le biotope est organisée chaque année par la Diana Pays d'Enhaut. Les amodiateurs sont contrôlés tous les 2 ans sur l'entretien de leurs terrains et la présence d'un biotope adéquat pour la ponte des œufs de ces oiseaux.

M. Châtelain n'attaque en aucun cas les chasseurs. Il relève que certains skieurs ne respectent pas les zones de tranquillité mais que par contre les agriculteurs entretiennent bien leurs pâturages ce qui favorise la protection de ces volatiles.

Mme Rachel Schwitzguébel pense que le postulat serait plutôt informatif vis-à-vis des hôtes de la région. Plusieurs associations existent pour la protection des animaux. Le Parc Naturel Régional offre déjà certaines informations, à voir si un développement serait à envisager.

Mme Annie Blum demande s'il ne s'agit pas d'un souhait plutôt qu'un postulat ? M. Châtelain répond qu'en cas de rejet de l'éventuelle commission nommée de présenter le postulat à la Municipalité, il transformerait alors son postulat en souhait.

Le Conseil accepte d'entrer en matière pour ce postulat par 21 oui, 2 non et 3 abstentions. Le Conseil renvoie ce postulat à la Municipalité, par 20 oui, 2 non et 4 abstentions. Réponse sera donnée au Conseil durant l'année, mentionne M. Reichenbach.

8. Divers et propositions individuelles

M. Jean-Albert Lenoir

Revient sur la lutte contre les plantes envahissantes. La séance avec le Parc Naturel Régional prévue initialement en début d'année a été déplacée au lendemain, lui répond Mme Cindy Morier. Un point a été mis à l'ordre du jour pour débattre sur la manière dont les privés vont être encouragés à lutter contre les plantes envahissantes.

M. Nicolas Blatti

Remercie la Municipalité pour la volonté de transparence figurant dans les préavis de ce jour.

Mme Laurence Sieber

Remercie la Municipalité pour la carte journalière offerte aux membres du Conseil.

M. Jean-Albert Lenoir

Remercie la Municipalité pour la mise à disposition d'un container pour les déchets plastiques sur la Place de la Gare. Il déplore le manque de respect du tri effectué par certains usagers.

Il relève que la majorité des travaux est effectuée par des entreprises de Rougemont. Il apprécie cette façon de faire. Par contre, il aimerait que le géomètre/ingénieur local soit plus mis à contribution. Pour précision, Mme Annie Schwitzguebel mentionne que le bureau en question a uniquement une boîte aux lettres à Rougemont ; il est domicilié à Ollon. La demande de M. Lenoir est appuyée par M. Jean-Pierre Urweider. La Municipalité prend note.

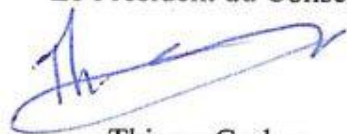
M. Gilles Châtelain

Demande des précisions quant au geste de M. Mösching de ne pas facturer des frais d'entretien à la Commune sur le chemin pédestre. Réponse lui est donnée par M. Moratti. Jusqu'à maintenant, M. Mösching assurait le déneigement pour l'utilisation de ce chemin par les habitants du quartier. Avec les années qui passent, M. Mösching s'inquiétait des risques de chute et de responsabilité y afférent si la neige n'était pas enlevée et que de la glace se formait. Dès lors, il a préféré faire inscrire une servitude et transférer les risques de responsabilité plutôt que de fermer ledit chemin. Des remerciements lui ont bien sûr été adressés.

La parole n'étant plus demandée, le président met un terme aux débats à 21h32.

Rougemont, le 22 mars 2022

Le Président du Conseil



Thierry Gerber



La secrétaire du Conseil



Nathalie Testa